Envoyé en préfecture le 26/06/2024 Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID: 035-213501380-20240606-D76_2024-DE

MAIRIE DE LAIGNELET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation:

01/06/2024

Date d'affichage:

01/06/2024

Nbre de conseillers :

En exercice: 14

Présents: Votants: 14

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas

MARTINAIS.

Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN
Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH
Mr Michel LEBOUC donne pouvoir à Didier PETITPAS
Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mr Patrick DEMARQUET
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Nicolas MARTINAIS

Nº76 - 2024

Présentation des prix 2024

Mme Stéphanie GARNIER, adjointe responsable de la commission des maisons fleuries, propose aux membres du Conseil Municipal les prix suivants.

Il précise que le souhait de la commission est de récompenser les lauréats par des bons d'achats à « La Maison.fr » et une entrée dans un parc floral.

Catégorie Maisons	Catégories fermes et anciens bâtiments de fermes	Catégorie Parcs et jardins	Catégories Potagers
1 ^{er} prix : 34 € 2 ^{ème} prix : 28 € 3 ^{ème} prix : 23 € 4 ^{ème} prix : 21 € 5 ^{ème} prix : 21 € 6 ^{ème} prix : 21 €	1 ^{er} prix : 34 € 2 ^{ème} prix : 28 € 3 ^{ème} prix : 23 €	1 ^{er} prix : 34 € 2 ^{ème} prix : 28 € 3 ^{ème} prix : 23 €	1 ^{er} prix : 34 € 2 ^{ème} prix : 28 € 3 ^{ème} prix : 23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 26/06/2024 Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID: 035-213501380-20240606-D76_2024-DE

- D'ACCEPTER l'ensemble des propositions émises par la Commission Maisons Fleuries

- **D'AUTORISER** Mme Stéphanie GARNIER a commandé les récompenses auprès de la Maison.fr (DISTRICO AGRIAL)

Pour extrait conforme, Le registre dûment signé, Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission En Préfecture le Et publication le

